

DONNÉES PERSONNELLES

État de droit & redevabilité



**Chawki
GADDES**

Cité des sciences de Tunis
21 juin 2014



ETAT DE DROIT ?

- Quelle définition ?
- Un système institutionnel dans lequel la **puissance publique est soumise au droit**
- **Droit hiérarchisé** suivant la théorie de Hans Kelsen
- Chaque norme inférieure n'est obligatoire que si elle se conforme à la norme supérieure



DONNÉES
PERSONNELLES
Etat de droit &
redevabilité

Chawki GADDES

Cité des sciences
de Tunis
21 juin 2014



REDEVABILITÉ ?

Notion qui a deux sens :

- Un mécanisme permettant de tenir des individus et des organisations responsables pour leur actes
- Un concept faisant référence à l'application et à la **mise en œuvre effective** de règles et de normes



DONNÉES
PERSONNELLES
Etat de droit &
redevabilité

Chawki GADDES

Cité des sciences
de Tunis
21 juin 2014



PROBLEMATIQUE

- Les gouvernants sont **responsables** dans un Etat de droit de l'application et la **mise en œuvre effective des normes juridiques**
- Les gouvernants sont donc responsables du respect des **normes relatives à la protection des données personnelles**



DONNÉES
PERSONNELLES
Etat de droit &
redevabilité

Chawki GADDES

Cité des sciences
de Tunis
21 juin 2014



TUNISIE : PDP

- **Constitution** : Norme supérieure
- Constitution du premier juin **1959** telle que révisée en 2002
- Article 9 : “L’inviolabilité du domicile, le secret de la correspondance et la **protection des données personnelles** sont garantis ...”



DONNÉES
PERSONNELLES
Etat de droit &
redevabilité

Chawki GADDES

Cité des sciences
de Tunis
21 juin 2014



TUNISIE : PDP

- Reprise de la protection dans la constitution du 27 janvier **2014**
- Article 24. « L'État protège la vie privée et l'inviolabilité du domicile et la confidentialité des correspondances, des communications et **des données personnelles** »



DONNÉES
PERSONNELLES
Etat de droit &
redevabilité

Chawki GADDES

Cité des sciences
de Tunis
21 juin 2014



TUNISIE : PDP ?

- **Loi organique** n° 2004-63, 27 juillet 2004 **non conforme à la constitution**
- Chap. V, section I : Du traitement des données personnelles par les personnes publiques : Art. 53 à 61
- Neuf articles dérogatoires vident le régime général de son sens en **exonérant ces personnes de toute obligation à ce sujet**



DONNÉES
PERSONNELLES
Etat de droit &
redevabilité

Chawki GADDES

Cité des sciences
de Tunis
21 juin 2014



TUNISIE : PDP ?

- Article 53 détermine les **personnes publiques non soumises**
- Article 54 dénombre les **dérogations** dont profitent les personnes publiques :
 - Art. 7 : Déclaration à l'instance
 - Art. 8 : Autorisation de l'instance
 - Art. 13 : Traitement des données « pénales »
 - Art. 14 & 15 : Traitement des données sensibles
 - Art. 27 : Obligation d'obtenir le consentement
 - Art. 28 : Obligation du consentement tuteur mineur
 - Art. 37 : Demande de rectification, modification, effacement
 - Art. 42 : Droit d'opposition au traitement
 - Art. 49 : Conditions de la communication



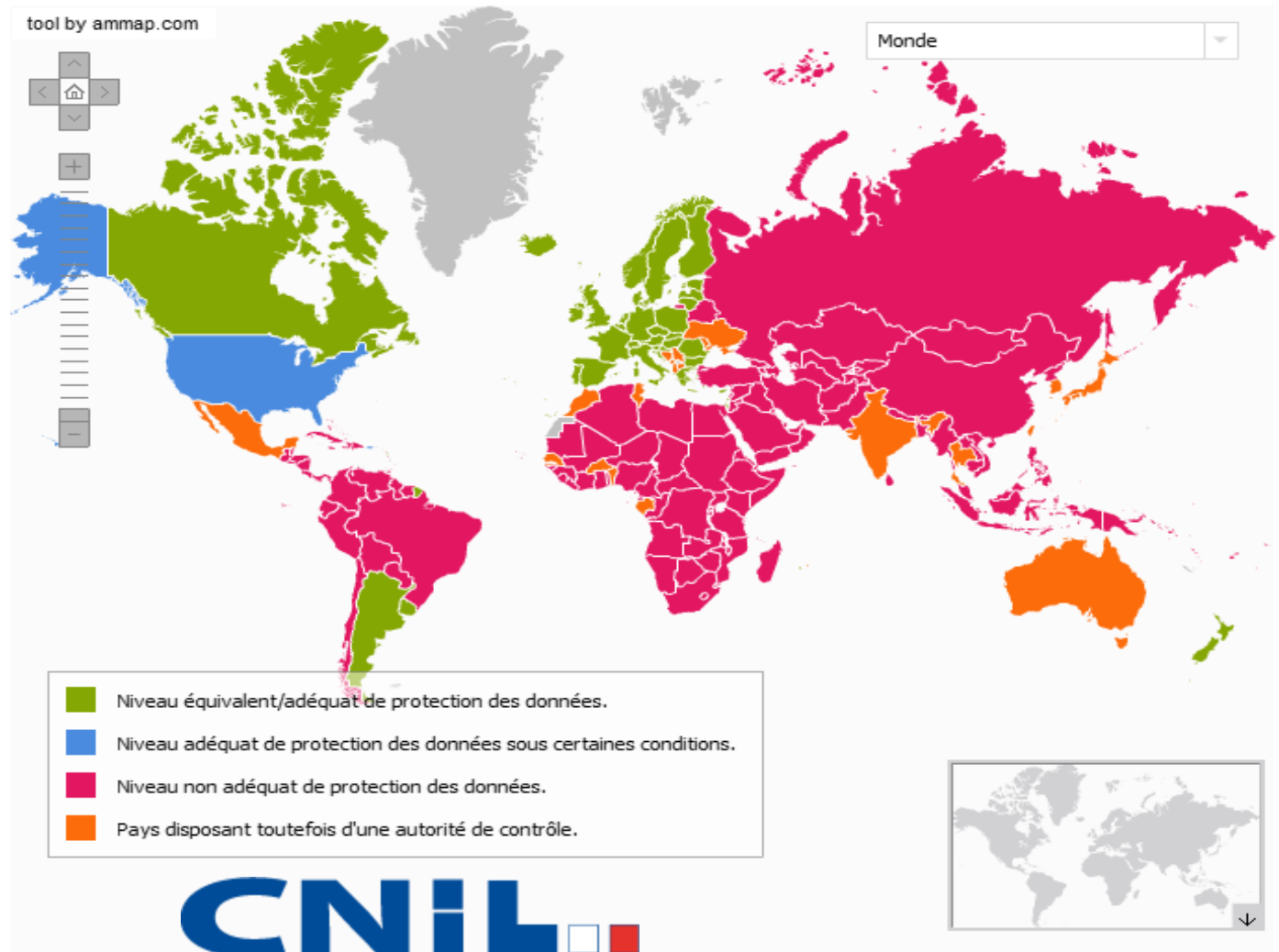
DONNÉES
PERSONNELLES
Etat de droit &
redevabilité

Chawki GADDES

Cité des sciences
de Tunis
21 juin 2014



TUNISIE : PDP ?



**DONNÉES
PERSONNELLES**
Etat de droit &
redevabilité

Chawki GADDES

Cité des sciences
de Tunis
21 juin 2014



TUNISIE : PDP ?

- Constitutions consacrant la PDP
- Législation violant ce principe
- Redevabilité des gouvernants : violation de l'Etat de droit
- Marginalisation de l'INPDP
- Malgré le vent de réforme de 2011, aucune action
- Pas de proposition de révision du texte ni de lobbying pour constitutionnaliser l'INPDP



DONNÉES
PERSONNELLES
Etat de droit &
redevabilité

Chawki GADDES

Cité des sciences
de Tunis
21 juin 2014



TUNISIE : PDP ?

Dernière nouvelle : Mai 2014

mincom
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique
et des Technologies de l'Information et de la Communication
Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication

[Accueil](#) [Le ministère](#) [Textes juridiques](#) [Appels d'offres](#) [Avis de concours](#) [Centre de presse](#)

[imprimer](#) [webmail](#) [flux rss](#) [A A A](#)

[Appels d'offres](#) > Appel d'offres N°02/2014 « Etude relative à l'instauration d'un système d'identification unique du citoyen »

Appels d'offres en cours

- [Annonces](#)

Réglementation

- [Lois](#)
- [Décrets](#)

Avis d'appel d'offres

Appels d'offres

26-05-2014
Appel d'offres N°02/2014 « Etude relative à l'instauration d'un système d'identification unique du citoyen »

- [Télécharger l'avis.](#)
- [Télécharger le cahier des charges.](#)



**DONNÉES
PERSONNELLES**
Etat de droit &
redevabilité

Chawki GADDES

Cité des sciences
de Tunis
21 juin 2014

Appel d'offre pour l'instauration d'un identifiant unique !!!